



La crise sanitaire attise la colère des fonctionnaires envers le gouvernement

Les agents publics tenus de travailler protestent contre le manque de protection. Certains exercent leur droit de retrait

Par [Benoît Floc'h](#) Publié le 30 mars 2020 à 16h10 - Mis à jour le 31 mars 2020

La tension commence à monter dans la fonction publique. Vendredi 27 mars, Solidaires, sixième syndicat de la fonction publique, a envoyé un courrier au ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, pour l'informer qu'il déposait « un préavis de grève pour les journées allant du 3 au 30 avril ». Le syndicat dénonce notamment les [entorses au droit du travail décidées dans le cadre de la loi d'urgence](#), « de nouvelles attaques contre le statut de la fonction publique », estime-t-il. Il regrette également que « de trop nombreux agents so[ie]nt encore contraints de se rendre sur leur lieu de travail alors même que les équipements de protection (masques, savons, gels hydroalcooliques, blouses...) ne sont pas fournis ».

Lire aussi [Coronavirus : ce que contient la loi instaurant un « état d'urgence sanitaire » votée par le Parlement](#)

Quelques jours plus tôt, la fédération CGT des services publics avait lancé son propre appel, et pour les mêmes raisons. Pourtant, Natacha Pommet, la secrétaire générale, assure au [Parisien](#) qu'« il ne s'agit pas d'un appel à la grève mais d'un préavis de couverture » : la possibilité offerte « en dernier recours » aux agents « de faire valoir leurs droits s'ils ne se sentent pas protégés dans l'exercice de leur travail. Cela vise les salariés dont le droit de retrait a été refusé ». « Un préavis inopportun », avait considéré le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, Olivier Dussopt.

Le gouvernement refuse de s'avancer

Certains fonctionnaires, tenus d'assurer la continuité de l'Etat pendant la crise sanitaire, considèrent en effet qu'ils ne peuvent pas travailler dans des conditions optimales de sécurité. Des postiers, des agents du fisc ou encore des policiers ont invoqué leur droit de retrait, ces derniers jours.

Mercredi 18 mars, des CRS affectés aux autoroutes d'Auvergne-Rhône-Alpes ont refusé d'effectuer des contrôles routiers. « Nous ne pouvons pas aller sur la voie publique au contact des personnes infectées et être infectés nous-mêmes », a expliqué à l'Agence France-Presse (AFP) Didier Mangione, secrétaire régional d'Unité SGP Police FO. Mais, a déclaré Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, « le droit de retrait n'est possible que si le fonctionnaire est

exposé à un danger grave et imminent ou un équipement défectueux et que l'employeur ne prend aucune mesure pour y remédier (...). S'agissant des policiers, ils ne peuvent s'en prévaloir dès lors qu'il s'agit d'accomplir leur mission puisqu'elle est par nature dangereuse, ils le savent. »

Lire aussi la tribune : « Le droit de retrait peut-il être un bouclier pour les travailleurs ? »

De fait, le gouvernement refuse de s'avancer sur ce terrain. Lors d'une conférence de presse, le 16 mars, Olivier Dussopt a rappelé que *« le fait d'être exposé à une forme de risque du fait de la nature des fonctions n'est pas un critère du droit de retrait dans le droit actuel »*. Quelques jours plus tard, une note adressée aux ministères par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a mis les points sur les i.

Les fonctionnaires, écrit la DGAFP, *« ne peuvent légitimement exercer leur droit de retrait, au seul motif d'une exposition au virus à l'origine de l'épidémie »*. Même si, pour les professionnels exposés de manière active au virus, *« il convient de prévoir des mesures de protection renforcées (masques, consignes d'hygiène, mesures d'organisation, suivi médical...) »*.

1 190 agents du fisc infectés

Or, dénoncent les syndicats, ce n'est pas le cas. FO Pénitentiaire a même saisi en référé-liberté le Conseil d'Etat pour réclamer davantage de moyens de protection. Cela a porté ses fruits, à en croire Emmanuel Baudin, secrétaire national du syndicat majoritaire : *« Tous les personnels pénitentiaires seront dotés de masques »* dès samedi, a-t-il annoncé sur Franceinfo, vendredi 27 mars. Le 20 mars, il avait écrit à la ministre de la justice, Nicole Belloubet. *« Si le droit de retrait n'est pas permis dans notre profession, l'obligation de moyens et l'obligation de protection de l'Etat vis-à-vis de ses agents, ainsi que le droit à la garantie de l'intégrité physique de nos familles et de nos proches doivent vous animer plus que jamais. »*

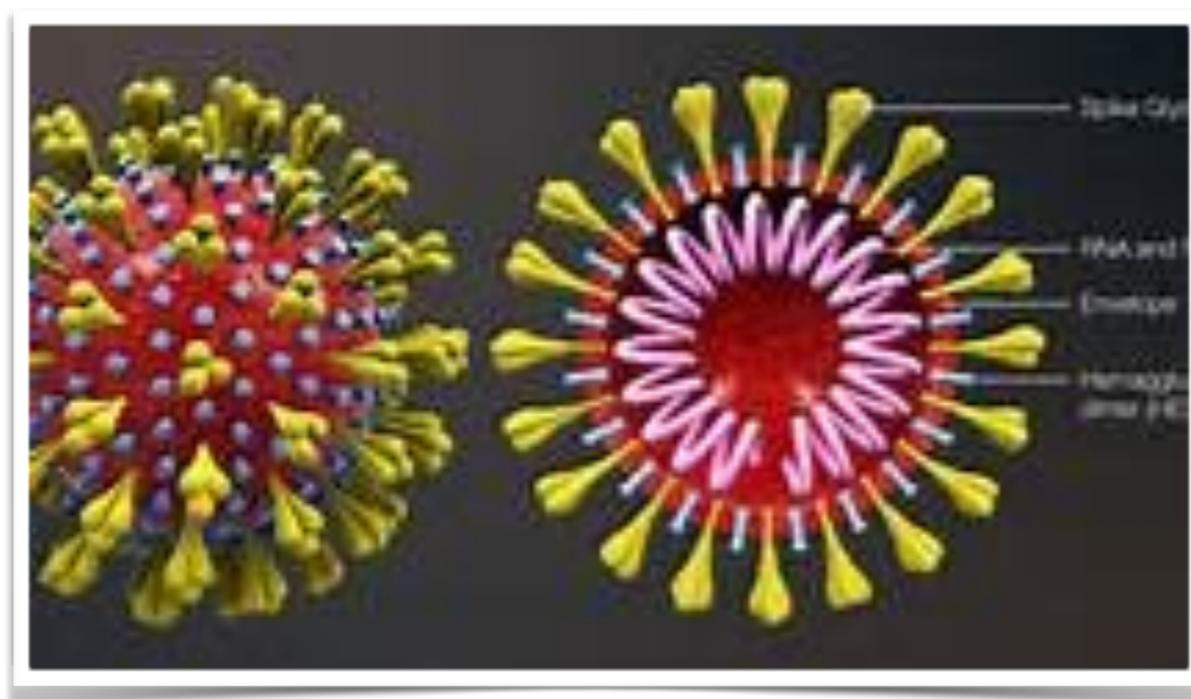
Lire aussi Face au coronavirus, la France réduit le nombre de personnes en prison

Anne Guyot-Welke, porte-parole de Solidaires Finances Publiques, premier syndicat représentatif dans l'administration



fiscale, dénonce les « dérives » de certains chefs de service. Certains agents, assure-t-elle à l'agence de presse AEF, ont fait valoir leur droit de retrait « en raison des conditions d'hygiène, en particulier ceux que les chefs de service avaient obligés à être présents pour assurer des missions non prioritaires. Certains effectifs ont ainsi atteint la vingtaine d'agents sans que soient respectées les consignes d'hygiène et de sécurité ».

D'ailleurs, alertent les syndicats, les fonctionnaires paient déjà un lourd tribut au service de l'intérêt général. Dans le même entretien accordé à l'AEF, M^{me} Guyot-Welke annonce que 20 % des agents du fisc (21 000 agents) sont aujourd'hui mobilisés et que 1 190 ont été touchés par le coronavirus.



leur administration. Solidaires Finances Publiques a publié un communiqué, lundi 30 mars, pour demander à Gérald Darmanin de reporter le lancement de la campagne annuelle de collecte de l'impôt, qui doit débiter le 9 avril. Car, rappelle le syndicat, à cette occasion,

des services fiscaux en Seine-Saint-Denis emploie volontiers un ton menaçant pour évoquer l'après-crise : « Nous effectuerons nos missions prioritaires parce que nous savons être indispensables dans la chaîne de paiement, pour les salaires, les hôpitaux et les collectivités locales, mais quand sera venue l'heure de faire les comptes, nous saurons nous en souvenir. »

Vendredi 27 mars, l'AFP indiquait que [50 membres du personnel pénitentiaire \(et 21 détenus\) étaient positifs](#).

« Faute de prévention suffisante, les cas de postiers contaminés par le coronavirus sont de plus en plus nombreux dans le 06, s'inquiétait, le 25 mars, la CGT de La Poste dans les Alpes-Maritimes. Les postiers qui viennent travailler le font la peur au ventre : peur d'être contaminés et de contaminer leurs proches ainsi que la population. »

Pas de report de la collecte annuelle de l'impôt

Outre une protection efficace, les syndicats demandent le ralentissement de l'activité de

4,5 millions de contribuables viennent chercher de l'aide dans les centres des finances publiques, « *une prise de risque pour la santé* » de tous.

Pour l'heure, le ministre s'est déclaré opposé à un tel report, annonçant cependant l'allongement des délais et, par ailleurs, la suspension de [l'expérimentation du paiement des impôts chez les buralistes](#). Son entourage assure aujourd'hui que « *des réflexions sont en cours* » et que des annonces seront faites « *d'ici à la fin de la semaine* ».

Au-delà, il semble bien que la période ne dégrade sensiblement les relations entre les fonctionnaires et le gouvernement. La CGT



Coronavirus : les salariés de Pôle emploi dénoncent leurs conditions de travail

Plusieurs syndicats estiment que trop d'agents de l'opérateur public sont exposés à un risque d'infection au Covid-19. FO a déposé un préavis de grève.

Par [Bertrand Bissuel](#) et [Raphaëlle Besse Desmoulières](#) Publié le 1/04/2020.

Vent de fronde à Pôle emploi. Plusieurs syndicats implantés au sein de l'opérateur public tirent le signal d'alarme, estimant que des membres du personnel continuent d'être soumis à un risque d'infection due au coronavirus, malgré la fermeture au public des agences. Force ouvrière (FO) a même déposé un préavis de grève à compter du lundi 30 mars, pour exiger que les agents, encore appelés à se rendre sur leur lieu de travail, cessent de le faire. Le chef du gouvernement, Edouard Philippe, et la ministre du travail, Muriel Pénicaud, ont été interpellés sur la situation.

A mesure que l'épidémie de Covid-19 prenait de l'ampleur, Pôle emploi a dû totalement revoir sa relation avec les chômeurs. Les changements sont intervenus en plusieurs étapes, l'objectif étant de garantir la « *continuité* » du service tout en se conformant à des consignes sanitaires de plus en plus strictes. Ainsi, le 15 mars, le ministère du travail annonçait de nouvelles « *modalités de fonctionnement* » : les « *usagers* » étaient invités à privilégier les coups de téléphone « *ou les contacts par mail* », « *l'accueil physique en agence* » restant possible sur la base de rendez-vous pour traiter les cas « *d'urgence* ».

La moitié des effectifs travaillent à distance

Un choix critiqué par les syndicats car il concourait, selon eux, à exposer encore les agents à un risque de contamination, à l'occasion de rencontres avec des chômeurs ou lors de déplacements en transports en commun pour aller travailler. Dans plusieurs régions, dont l'Île-de-France, les représentants du personnel, qui siègent au sein du comité social et économique (CSE), ont voté des droits d'alerte pour « *danger grave et imminent* ». Cette procédure, qui vise à signaler à la hiérarchie une situation susceptible de compromettre la santé ou la sécurité des salariés, a également été enclenchée à l'échelon national par FO.

REVUE DE PRESSE - CRISE SANITAIRE COVID19 - SOCIÉTÉ # 3

Dans ce contexte, Pôle emploi a décidé de stopper (sauf exception) la réception des usagers dans ses sites. Parallèlement, de plus en plus de salariés de l'opérateur poursuivent leur mission en travaillant à distance, à l'aide d'un ordinateur : lundi, ils étaient un peu plus de 25 000 à assurer leurs tâches ainsi, soit presque la moitié des effectifs. « *Cette solution nous permet de mener à bien nos activités essentielles* », affirme Michaël Ohier, directeur général adjoint chargé du réseau.

Dans le même temps, une petite partie du personnel va dans les agences, notamment pour relever les courriers postés par les chômeurs. Le but est de limiter au maximum la présence humaine sur place : trois à quatre personnes, avec au moins un « *manager de proximité* », explique M. Ohier. Lundi, il y avait 2 910 salariés sur les 1 200 sites de Pôle emploi, d'après la direction générale. Soit moins de 6 % des équipes.

Mais les instructions données sur le plan national sont mises en application de façon disparate, en particulier en Ile-de-France, aux dires de plusieurs syndicats. Lundi, on dénombrait, selon la CGT et le SNU-FSU, entre dix et dix-sept salariés dans certaines agences, comme celles de Paris-Diderot et de Versailles - ce que la direction générale conteste, s'agissant de Versailles : « *Ils étaient sept* », précise-t-on.

« Des collègues ont peur »

Des conseillers de Pôle emploi, « *qui ne peuvent pas se mettre en télétravail, ont été rappelés* » en début de semaine, rapporte Christine Brouh (SNU-FSU), pour faire face à « *l'actualisation* » des inscrits à Pôle emploi. Dans plus de 90 % des cas, cette procédure, qui vise, à partir de chaque fin de mois et pendant un peu plus de deux semaines, à mettre à jour le dossier des personnes, est dématérialisée, grâce au recours à Internet, à une application numérique ou à

un numéro d'appel spécifique. Mais une petite minorité de demandeurs d'emploi (environ 180 000) se déplacent pour accomplir les démarches.

Lire aussi [Coronavirus : comment le code du travail va être assoupli en France](#)
Le fait qu'il y ait encore du monde dans plusieurs sites préoccupe certains syndicats. Une quarantaine de salariés sont atteints par le Covid-19 et un peu plus de 1 500 sont considérés comme fragiles avec des risques accrus de tomber malades, selon la direction générale. « *Des collègues ont peur* », confie Nadine Clain (CFDT).

En outre, les moyens de protection mis à disposition des personnels qui vont dans les agences sont jugés insuffisants dans certains sites. « Il n'y a parfois ni gants, ni gel, ni obligation de stocker le courrier pendant deux jours », déplore Guillaume Bourdic (CGT). « Aujourd'hui, Pôle emploi ne peut plus garantir la santé et la sécurité de ses agents, dénonce Sylvie Szeferowicz, de FO. La seule solution, c'est de ne plus permettre de venir sur les sites et de trouver d'autres options et c'est possible. » « Les choses sont en train de s'améliorer », contrebalance M^{me} Clain.



Lire aussi [Avec la crise du coronavirus, les partenaires sociaux reviennent au premier plan](#)

M. Ohier certifie, de son côté, que les chefs d'agence veillent au respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale. Si les agences étaient complètement fermées, « *nous ne pourrions pas mener à bien nos missions comme l'indemnisation des demandeurs d'emploi* », fait valoir Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint chargé des ressources humaines. Mettant en exergue son souci d'un « *dialogue social constant* » avec les syndicats, il indique que le droit d'alerte lancé par FO est pris en considération et va faire l'objet d'une enquête.